



# Guide pratique du label



Qualité des formations  
au sein des écoles  
de conduite



ENPC & EDISER

vous accompagnent dans la labellisation  
de votre école de conduite

# SOMMAIRE

L'état a créé un label gratuit qui repose sur une démarche volontaire des écoles de conduite et des associations agréées.

- 01. Quels sont les avantages pour votre auto-école ? .....4 - 5
- 02. Comment passer à l'action ? .....6 - 7
- 03. Quels sont les critères à remplir ? .....8 - 16

# Pourquoi un label qualité des auto-écoles ?



# 01.

## Quels sont les avantages pour votre auto-école ?

Le label se traduit par l'octroi de contreparties donnant accès à certaines formations réservées aux écoles de conduite et aux associations labellisées.



### Code 96

- Formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes et se traduisant par l'ajout de la mention additionnelle 96.

### Code 78

- Formation à la conduite des véhicules équipés d'une boîte de vitesses manuelle et se traduisant par le retrait sur le permis de conduire de la restriction « conduite limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique », hors raisons médicales, mentionnée par le code 78.

### Post-permis conducteurs novices volontaires

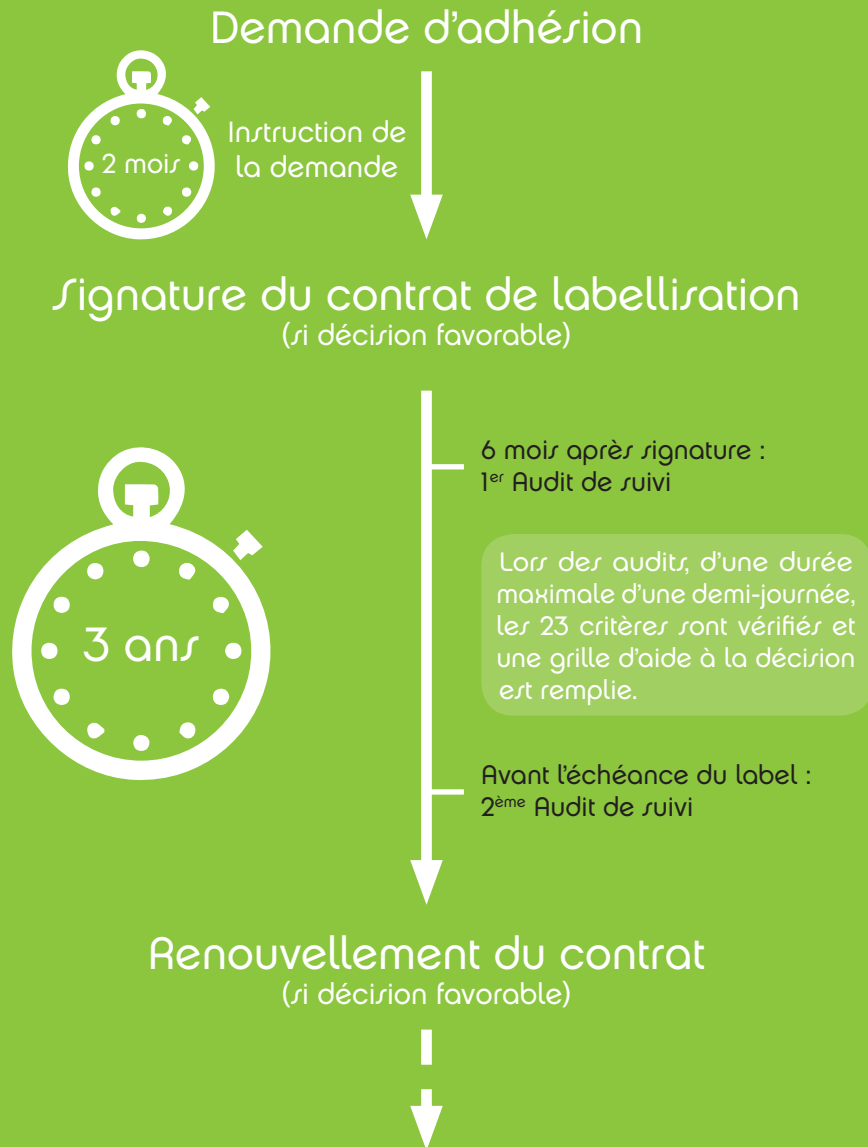
- Formation « post-permis », prochainement mise en œuvre, pour les conducteurs novices volontaires permettant de les sensibiliser aux dangers de la route, six mois après l'obtention du permis de conduire.

### Permis à 1 euro par jour

- Dispositif du « permis à un euro par jour ».

# O2.

## Comment passer à l'action ?



La demande d'adhésion se fait de manière dématérialisée sur la boîte de messagerie électronique du service départemental en charge de l'éducation routière.



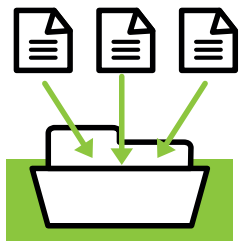
O1. Remplir la demande d'adhésion.



O2. Remplir une déclaration sur l'honneur indiquant que je m'engage à répondre aux critères de qualité 1.2 / 1.4 / 1.5 / 2.1 / 2.4 / 3.2 / 3.3 / 4.2 / 5.1 / 5.3 / 5.4 / 6.2 / 6.3 (détail de ces critères dans les pages suivantes).

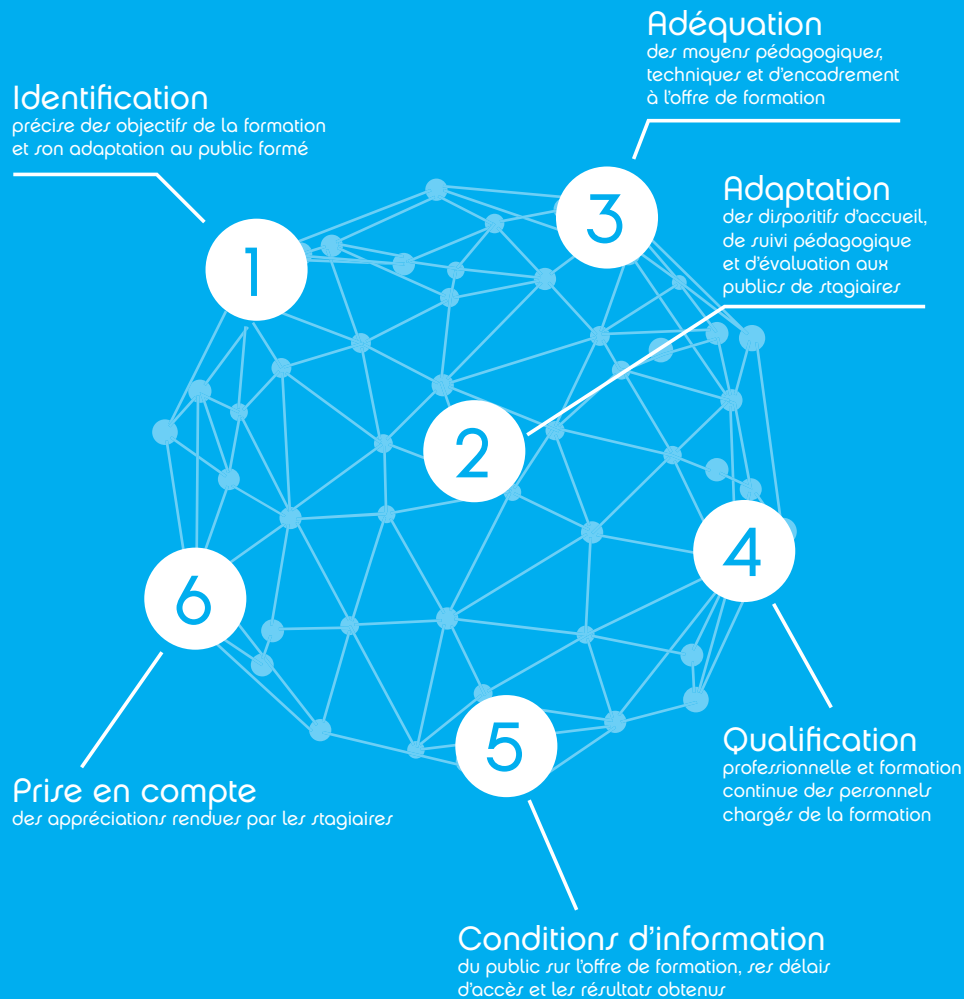


O3. Joindre au dossier des copies relatives aux éléments des critères 1.1 / 1.2 / 1.3 / 1.4 / 2.2 / 2.3 / 2.5 / 3.1 / 3.2 / 4.1 / 5.2 / 5.5 / 6.1 (détail de ces critères dans les pages suivantes).



# 03.

## Quels sont les critères à remplir ?



Les pages qui suivent vous présentent les produits proposés par ENPC et EDISER, pour chacun des critères. Le logo  signale des produits proposés par les 2 entités.

Critère

1.1

Décrire et formaliser le procédé d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public.



ENPC



EDISER

- Timéo
- Simumak
- Eval conduite
- Fiche papier de l'évaluation dynamique

- Eval +  
Les descriptifs des différentes évaluations seront prochainement disponibles sur notre site [www.jemelabellire.fr](http://www.jemelabellire.fr)

- Nomapad
- Simucar
- Evaluer
- Fiche papier de l'évaluation dynamique



Critère

1.2

Avoir souscrit à un dispositif de garantie financière renouvelé annuellement et couvrant l'ensemble des élèves et des formations préparant aux différentes catégories du permis de conduire.



Vous devez joindre à votre dossier une attestation de garantie financière. Vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller commercial ENPC ou EDISER qui saura vous orienter vers le bon partenaire.

Critère

1.3

Définir pour chaque catégorie de formation un programme détaillé théorique et/ou pratique.



ENPC



EDISER

- Cartes murales REMC des programmes de formation des différentes catégories

- 7 Notices d'informations sur les différents permis et les formations sept heures (Ces notices détaillent les programmes théoriques et pratiques)

- Afficher des programmes de formation des différentes catégories



Critère

1.4

Afficher les horaires des cours théoriques. Visible de l'intérieur et de l'extérieur de l'auto-école.



Carte murale à compléter avec les horaires des cours théoriques.



Critère

2.2

Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen.



Notice d'information «Enjeux et déroulement de la formation».



Critère

1.5

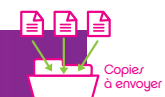
Proposer un rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices volontaires.

ENPC



- Clé USB port-permis
- En complément de votre formation post-permis : accès E Prev'

Carte murale à compléter avec les horaires et tarifs des rendez-vous post-permis délivrés dans votre établissement.



Critère

2.3

Établir un règlement intérieur.



Une trame de règlement intérieur, à compléter, sera prochainement à votre disposition sur notre site internet [www.jemelabellire.fr](http://www.jemelabellire.fr)



Critère

2.1

Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation, réalisée préalablement, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité.

ENPC



- E-manager
- Contrats de formation

7 Notices d'informations sur les différents permis et les formations sept heures (ces notices contiennent un tableau des coûts des prestations)

EDISER

- Drive Up
- Contrats de formation



Critère

2.4

Assurer la traçabilité de l'assiduité des élèves à la formation pour les tiers légitimes (financeurs, parents...) qui en font la demande.

ENPC

- Fiches de suivi
- Timéo
- ENPC Center relié à Prépacode
- PC quiz relié aux boîtiers réponses et à prépacode

EDISER

- Fiches de suivi
- Nomapad
- La BCD relié au PackWeb et aux boîtiers virtuels



Critère

2.5

Organiser le suivi pédagogique des élèves et le cas échéant y associer les tiers légitimes (financeurs, parents, représentant légal...).

## ENPC

- Fiches de suivi
- Timéo
- ENPC Center relié à Prépacode
- PC quiz lié aux boîtiers réponses et à prépacode

## EDISER

- Fiches de suivi
- Nomapad
- La BCD relié au PackWeb et aux boîtiers virtuels



Critère

3.1

Établir avec chaque élève un parcours de formation comportant systématiquement :

- des cours collectifs exposant, notamment, les grands thèmes de la sécurité routière, dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière, (le cas échéant, les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclistes et des véhicules du groupe lourd) ;
- un apprentissage de la conduite progressif prenant en compte la variété des situations de conduite.

## ENPC



- Livrets d'apprentissage
- Fiches de suivi
- Timéo

- Carte murale à compléter contenant l'affichage des horaires de cours théoriques
- Descriptifs des supports de cours collectif (prochainement disponibles sur notre site [www.jemelabellire.fr](http://www.jemelabellire.fr))

## EDISER

- Livrets d'apprentissage
- Fiches de suivi
- Fiche de suivi dématérialisée
- Nomapad
- Parcours de formation sur simulateur



Critère

3.2

Utiliser systématiquement le livret d'apprentissage ou ses équivalents numériques.

## ENPC

Livrets d'apprentissage

## EDISER

Livrets d'apprentissage



Critère

3.3

Disposer de moyens pédagogiques en adéquation avec l'offre de formation. Si l'établissement dispose d'un simulateur, la présence systématique d'un enseignant est obligatoire, à l'exception du travail de la compétence 1 «maîtriser le maniement du véhicule de la catégorie B du permis de conduire dans un trafic faible ou nul».

## ENPC

- DVD ou Virtuel'Courr
- DVD ou Virtuel'Test
- Prépacode
- Ouvrages pédagogiques (cours, livrets, test, etc.)
- Cartes murales REMC des programmes de formation des différentes catégories, sur lesquelles figure le nom du responsable pédagogique (à compléter)

## EDISER

- EDIPLAY (Cours et Test)
- EDITAB
- DVD tests et Cours
- PackWeb
- Code Mobile
- Simulateurs
- Ouvrages pédagogiques (code B, etc.)



Critère

4.1

Établir, sous quelque forme que ce soit, une liste à jour des enseignants et la mettre à disposition des élèves. Nommer la ou les personne(s) chargé(s) des relations avec les élèves.



Carte murale à compléter avec la liste des enseignants.



Critère

4.2

Mettre en place la formation continue des enseignants de la conduite et de la sécurité routière par tous les moyens disponibles et répondant aux critères de la formation professionnelle tel que défini à l'article R.6316-1 du code du travail.

Vous devrez fournir une attestation annuelle de suivi en formation professionnelle pour les enseignants.



Critère

5.1

Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisée pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire.

# ENPC



- Adhéris vitrophonie AAC et C3

- Notice d'informations Apprentissage Anticipé de la Conduite  
- Notice d'informations Conduite Supervisée



Critère

5.2

Indiquer, si ces formations sont proposées, (affichage ou site ou page Internet) le lieu et les conditions d'usage de la piste (le temps de déplacement entre ce lieu et l'école de conduite, la capacité d'accueil du lieu, la disponibilité...) pour les formations aux catégories de permis de conduire suivantes : AM, A1, A2, A, ainsi que pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

# ENPC

- Site internet Mynet sur lequel peuvent figurer les conditions d'usage de votre piste moto

# EDISER

- Site internet PackWeb Premium sur lequel peuvent figurer les conditions d'usage de votre piste moto



Critère

5.3

Faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de la catégorie du permis de conduire concernée à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée.

Un enseignant (ou stagiaire en formation titre pro) doit accompagner vos élèves à leurs examens pratiques.



Critère

5.4

Établir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante apportant les informations suivantes :

- taux de réussite par filière (AAC, supervisée, traditionnelle) et par catégorie
- nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première présentation.

Afficher la possibilité à toute personne en faisant la demande de recevoir communication écrite de ce bilan.



Carte murale précisant qu'un bilan comportant les taux de réussite et le nombre moyen d'heures de formation est disponible sur demande.



Critère

5.5

Disposer d'un site ou d'une page internet reprenant l'ensemble des informations devant être mises à la disposition du public. Ces informations concernent les critères n° 1.1, 1.4, 1.5, 2.2, 2.3, 3.1, 5.1, 5.2, ainsi que les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis.

# ENPC

- Site internet Mynet

# EDISER

- Site internet PackWeb Premium



Critère

6.1

Utiliser en priorité un site ou une page Internet pour mesurer la satisfaction des élèves par des avis certifiés par un organisme tiers indépendant portant notamment sur :

- les dispositifs d'accueil, l'information sur l'offre de formation, les moyens pédagogiques mis à disposition, la disponibilité de l'équipe pédagogique, le respect du parcours de formation ou tout autre élément répondant à ce critère de qualité.
- à défaut, établir un questionnaire de satisfaction reprenant les mêmes thématiques et le remettre à tous les élèves.



Questionnaire de satisfaction papier  
Prochainement : questionnaire de satisfaction numérique



Critère

6.2

Exploiter les avis certifiés des élèves par un organisme tiers indépendant, recueillir de manière électronique, ou à défaut le questionnaire de satisfaction et mettre en place un processus d'amélioration continue.

Rendre disponible, auprès des élèves qui en font la demande, les avis rendus.



Vous devez réaliser une synthèse des avis rendus par les élèves sur les questionnaires, dans le but d'améliorer la qualité des formations et des informations transmises au public.

Critère

6.3

Gérer les réclamations.

# EDISER

- Messagerie sur la BCD

## PROCHAINEMENT

Tous les éléments nécessaires à la labellisation seront disponibles sur le site [www.jemelabellise.fr](http://www.jemelabellise.fr)

## POUR EN SAVOIR PLUS

Arrêté du 26 février 2018 portant création du label  
« qualité des formations au sein des écoles de conduite »



35, rue Robert Schuman - BP 70294  
44803 Saint-Herblain Cedex  
[www.enpcedition.fr](http://www.enpcedition.fr)



381, rue Raymond Recouly - CS 20043  
34078 Montpellier Cedex 3  
[www.ediser.com](http://www.ediser.com)